

**DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION AMIABLE**

**Commission d'Indemnisation Amiable relative aux travaux  
des places Carnot et Lacombe sur la commune de Figeac**

Afin de pouvoir étudier l'éligibilité de votre demande d'indemnisation, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce dossier et nous le retourner dûment complété, et signé, par le représentant légal de l'établissement et de votre expert-comptable.

Toutes les rubriques doivent être renseignées **obligatoirement**.

Ce dossier **doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé réception** à :

**Communauté de Communes du Grand-Figeac  
Pôle Développement - Commission d'Indemnisation Amiable  
2 Rue Germain Petitjean – 46100 FIGEAC**

**CONSEIL PRATIQUE** : avant d'adresser votre dossier, pensez à en conserver une copie

**Cadre réservé à la Communauté de Communes du Grand- Figeac– Ne pas remplir**

<b>DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE :</b>			
<b>NOM DU DEMANDEUR :</b> <b>Nom de l'établissement :</b>			
<b>Dossier n°</b>		<b>Demande n°</b>	
Dates des précédentes demandes d'indemnisation ( <i>pour information</i> )			
<b>Dossier déclaré complet le :</b>			
<b>Dossier examiné en commission du :</b>			

## 1 – PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : ..... Enseigne : .....

Forme juridique :  Entrepreneur individuel  EURL  SARL  SAS  SA  SNC  SCA

Autres (à préciser) : .....

Nom / Prénom du dirigeant / responsable légal, et fonction dans l'entreprise : .....  
.....  
.....

Adresse du siège social : .....  
.....

Adresse de l'établissement concerné (si différent du siège social) : .....  
.....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable (facultatif) : .....

Courriel : .....

Numéro SIRET : ..... Code APE / NAF : .....

Nature de l'activité exercée : .....

Date de création ou de reprise de l'établissement objet du présent dossier : .....

### Si vous êtes locataire :

Nom et coordonnées de la personne à contacter :

- Nom et Prénom : .....
- Fonction : .....
- Adresse : .....  
.....
- Téléphone : .....
- Courriel : .....

Nom et coordonnées de votre comptable / expert-comptable / conseil (le cas échéant) :

- Nom et Prénom : .....
- Fonction : .....
- Adresse : .....  
.....
- Téléphone : .....
- Courriel : .....



#### 4 – IMPACT SUR CHIFFRE D’AFFAIRES

**Merci de remplir le tableau ci-dessous et d'apporter les justificatifs suivants :**

- Copie des déclarations TVA (Cerfa 3310-CA3) correspondantes ou, le cas échéant, copie, certifiée par l'expert-comptable ou le centre de gestion agréé, du livre comptable des recettes.
- Si vous ne disposez pas d'un expert-comptable ou n'êtes pas affilié à un centre de gestion agréé, votre signature à la fin de ce dossier vaut attestation des données comptables fournies.

CHIFFRES D’AFFAIRES EN EUROS	N-3 2018	N-2 2019	N-1 2022	Moyenne sur période de référence (2018+2019+2022)/3	N (année)
JANVIER					
FEVRIER					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
SEPTEMBRE					
OCTOBRE					
NOVEMBRE					
DECEMBRE					
<b>TOTAL CA</b>					
<b>MARGE BRUTE</b>					
<b>TAUX DE MARGE</b>					

- Baisse totale du chiffre d'affaires durant la période objet de la présente demande d'indemnisation : .....
- .....

<p align="center"><b>Certification comptable</b></p> <p>Nom ou raison sociale du certificateur</p> <p>Fait à :</p> <p>Le :</p>	<p align="center"><i>Signature et cachet</i></p>
--	--

## 5 - IMPACT SUR VOTRE MARGE BRUTE

- Joindre la copie, certifiée, de tout document comptable permettant de vérifier les modalités de calculs et l'exactitude des marges brutes indiquées dans le tableau ci-avant, pour l'année en cours et les **trois précédents exercices comptables (2018-2019-2022)** si votre entreprise à **au moins trois ans d'activité** ; et pour celles dont l'activité est **inférieure à trois ans d'activité**, joindre les **bilans existants** (mensuels ou annuels).

**Perte de marge brute** (= écart entre la marge brute de la période concernée et la marge brute pour la même période sur les bilans antérieurs, objet de votre demande) : .....

.....  
.....  
.....

## 6 – MONTANT DE L'INDEMNISATION DEMANDEE

L'indemnisation sera accordée aux entreprises qui subissent ou ont subi des troubles sérieux et une diminution notable de leur activité se traduisant par une perte d'exploitation significative. Celle-ci est définie comme une diminution d'au moins 15% du chiffre d'affaires en comparaison des trois exercices comptables des années précédentes hors COVID (2018, 2019, 2022), sur une période correspondant à celle des travaux.

L'indemnité sera ensuite calculée à partir d'une perte de marge brute moyenne constatée sur la période des travaux, en comparaison avec la même période sur la moyenne des trois années précédentes ; la marge brute étant définie comme la différence entre le chiffre d'affaires hors-taxe et les achats hors-taxes nécessaires à la réalisation de ce chiffre d'affaires, minorée de la variation de stock.

L'indemnité dite de base sera calculée à partir de la formule suivante :

### Perte de chiffre d'affaires au cours de la période retenue

*(Chiffre d'affaires réalisé pendant la période retenue – chiffre d'affaires historique (moyenne des 3 exercices 2018-2019-2022))*

X

### Taux de marge brute

*(Chiffre d'affaires réalisé sur la totalité de l'exercice N-1 – achat de marchandises ou matières premières sur la totalité de l'exercice N-1) / (chiffre d'affaires réalisé sur la totalité de l'exercice N-1)*

En tout état de cause le montant de l'indemnité ne pourra pas être supérieur à la perte de bénéfice net. Les pertes seront également appréciées au regard :

- des périodes de fermeture pour congés et d'autres éléments significatifs qui pourraient venir en déduction du montant de l'indemnité proposé ;
- des mesures compensatoires mises en œuvre par le maître d'ouvrage (réunions publiques, signalétique et panneaux d'information, maintien des accès piétons, etc.).

Un coefficient de pondération de 10% sera appliqué, afin de considérer l'aisance de la voie publique dont l'entreprise bénéficie en temps normal.

**Montant de l'indemnisation demandée (en € - Euros) :** .....

## 7 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je certifie l'exactitude des informations fournies dans le cadre du présent dossier de demande d'aide.

Je prends acte du fait que les dossiers d'instruction devant la CIA, tant au stade de la recevabilité que de l'analyse économique et de la proposition d'indemnisation, sont confidentiels.

Toute fausse déclaration de ma part peut entraîner les sanctions prévues au titre du IV du Code Pénal (« **Des atteintes à la confiance publique** », **articles 441-1, 441-6 et 441-7**).

Cachet de l'entreprise :

Date :

Qualité du signataire :

Signature :

## 8 – PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Le dossier ci-joint de demande d'indemnisation dûment complété, signé par le représentant légal et certifié par l'expert-comptable.

Bilans comptables et comptes de résultat des exercices 2018 - 2019 et 2022 accompagnés du détail des comptes (ou d'une balance comptable) pour ces exercices (y compris ceux des prédécesseurs le cas échéant).

→ Pour les entreprises ayant moins de trois ans d'activité, les bilans et comptes de résultat existants (mensuels ou annuels).

État récapitulatif des chiffres d'affaires mensuels des exercices 2018 – 2019 et 2022 et précédant le début des travaux, ainsi que ceux qui suivent jusqu'à la date de constitution du dossier (documents attestés par un expert-comptable ou un centre de gestion agréé).

Copie des déclarations mensuelles, trimestrielles ou annuelles de TVA pour la même période que les chiffres d'affaires mensuels.

Copie certifiée par votre expert-comptable (ou centre de gestion agréé), de tout document comptable permettant de vérifier les modalités de calculs et l'exactitude des marges brutes, pour l'année en cours et les exercices comptables 2018 – 2019 et 2022 (ou moins si l'entreprise a moins de trois ans d'activité).

Modalités de calcul de l'indemnisation demandée : à joindre sur feuille libre certifiée par votre expert-comptable (ou centre de gestion agréé).

Relevé d'identité bancaire (RIB) de la société.

Extrait KBIS ou d'immatriculation au registre national des entreprises de moins de 3 mois.

→ **NB : les pièces comptables devront être certifiées par votre expert-comptable ou par un centre de gestion agréé.**

→ **La présente demande devra être signée en pages 5 et 7.**